

UN LIBRARY

AUG 2 1981



NATIONS UNIES UN/SA COLLECTION  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/14115  
20 août 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 14 AOUT 1980, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES A.I. DE LA MISSION PERMANENTE DE  
L'AFGHANISTAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, j'ai l'honneur de vous faire part de ses graves préoccupations devant les mesures prises récemment par les autorités israéliennes pour mettre la dernière main à leur plan de faire de Jérusalem la capitale d'Israël.

Ce faisant, les autorités israéliennes non seulement agissent au mépris du droit international, mais encore violent gravement la résolution 476 (1980) adoptée par le Conseil de sécurité le 30 juin 1980, dans laquelle le Conseil a entre autres demandé instamment à Israël de se conformer aux résolutions du Conseil et de cesser immédiatement de poursuivre la mise en oeuvre de la politique et des mesures affectant le caractère et le statut de la Ville sainte de Jérusalem.

Ces mesures constituent aussi une violation flagrante de la résolution ES-7/2, adoptée le 29 juillet 1980 par l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire d'urgence, dont le paragraphe 9 est conçu comme suit :

"Exige en outre qu'Israël se conforme pleinement à toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies concernant le caractère historique de la Ville sainte de Jérusalem, en particulier la résolution 476 (1980) du Conseil de sécurité, en date du 30 juin 1980."

Comme les mesures prises récemment par les autorités israéliennes constituent une grave menace à la paix et à la sécurité internationales, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan est persuadé que le Conseil de sécurité doit prendre des mesures appropriées, conformément à la Charte des Nations Unies, pour assurer l'application intégrale des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires,  
(Signé) M. Farid ZARIF